



Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Calvados

Caen, le 25 juillet 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi du Calvados 2019 - 2021

Le 8 juin dernier, en présence de Sébastien LECORNU, ministre chargé des Collectivités territoriales auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, et de Christelle DUBOS, Secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités et de la santé, le Préfet de la région Normandie et l'ensemble des Départements normands se sont engagés dès 2019, en signant le protocole de préfiguration des conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi. Ce protocole s'inscrit dans la nouvelle démarche de contractualisation proposée pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, présentée le 13 septembre 2018 par le Président de la République.

Laurent FISCUS, Préfet du Calvados, et Jean Léonce DUPONT, Président du Département, s'engagent en signant la convention pluriannuelle d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi du Calvados.

Cette convention couvre la période 2019 à 2021 et assure la mise en œuvre d'objectifs définis conjointement, avec des résultats à atteindre, des référentiels et des indicateurs de suivi. Elle prévoit un engagement de l'État et du Département du Calvados sur un nombre ciblé d'objectifs concernant l'accompagnement à l'autonomie des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance, la généralisation des démarches de premier accueil social inconditionnel et de référent de parcours, l'amélioration de l'insertion et l'accompagnement des allocataires du revenu de solidarité active avec notamment le dispositif de garantie d'activité et le renforcement de la maraude pour préserver les droits essentiels des enfants vivant avec leur famille en squat ou à la rue sur Caen.

En cohérence avec les objectifs portés par la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le Département du Calvados met déjà en œuvre trois actions qui sont soutenues par l'État :

- l'accompagnement social des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active
- l'accompagnement parcours santé des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active.
- l'accompagnement social des gens du voyage,

La convention pluriannuelle d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi du Calvados prévoit également la mise en œuvre d'une dizaine d'actions spécifiques telles que la création d'un réseau d'inclusion numérique, la poursuite du déploiement des Points info 14 et des Maisons de Services Au Public sur tout le territoire ; la mise en œuvre la Garantie d'activité, une nouvelle forme d'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active ; l'organisation de la mise en place des référents parcours ; ...

Pour 2019, l'enveloppe financière consacrée au titre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi s'élève à plus d'1 482 543 euros. Le Département s'est engagé à hauteur de 801 100 euros et l'Etat, à hauteur de 681 443 euros.

Bureau de la communication de la préfecture du Calvados : <u>pref-presse@calvados.gouv.fr</u> - 02 31 30 66 05 Service de presse du Conseil départemental : <u>presse@calvados.fr</u> Marianne Fresnais 02 31 57 11 20 Honorine Charroux 02 31 57 11 20